

LE SABLIER

Le lien est plus important que le bien
« Temps » à partager

S CHARTE S

1. Le **SabLiEr** offre la possibilité d'échanger autrement et librement, en privilégiant le lien plutôt que le bien dans le respect des personnes, en valorisant la responsabilité de chacun, la coopération et la solidarité.
2. Le **SabLiEr** a pour objectif de créer un réseau d'échanges de services, de savoir-faire et d'objets non basés sur une valeur monétaire. On échange selon ses compétences, ses envies et ses besoins et non pour en tirer un profit monétaire.
3. La valeur des échanges est basée sur le temps, exprimé en unités locales ou grain de Sel, de manière équitable, sans référence à l'euro.
4. L'unité d'échange du **SabLiEr** est l'heure. Une heure = 1. L'unité vaut pour les échanges de services et également pour les échanges de biens. *1 heure = 1 merci / 1 merci = 1h*
5. Le principe de fonctionnement de base du **SabLiEr** est qu'une heure de service rendu vaut une heure de service reçu, quels que soient la nature, la complexité ou l'effort reliés au service échangé. De l'aide pour faire le ménage vaut autant que du dépannage informatique, de la correction de textes, de la couture ou des conseils en décoration. L'échange de services repose sur un rapport égalitaire. Le principe n'est pas de rendre le bien ou le service à la personne qui l'a donné.
Ex : Pierre va faire du bois chez Dominique, Dominique va recoudre le pantalon de Françoise, Françoise cherche une boule à glace qu'elle trouve chez Annie
6. Concernant les échanges de biens, c'est aux deux personnes concernées de se mettre d'accord sur la valeur du bien en question.
7. Il n'y a aucune obligation d'accepter un échange.
8. Pour pouvoir échanger, il faut adhérer à l'association « **Villages solidaires entre Charolais et Mâconnais** », qui est la structure juridique porteuse du

SabLiEr, et cocher la case portant la mention « je souhaite être inscrit au **SabLiEr**, atteste avoir lu la charte et m'engage à la respecter ».

9. Deux possibilités pour adhérer à « **Villages Solidaires** »
 - adhésion classique : minimum 1€
 - adhésion esprit « **SabLiEr** » : une heure à donner bénévolement à « Villages solidaires » lors d'une manifestation organisée par l'association.
10. Afin de ne pas défavoriser les personnes non-informatisées, un système de parrainage par téléphone pourra être mis en place.
11. Chaque adhérent au **SabLiEr** reçoit à son adhésion de départ un avoir de **200 grains de sel (temps)**
12. Chaque adhérent est tenu d'adopter une attitude de respect vis-à-vis de tous les membres du **SabLiEr** en privilégiant la qualité, la convivialité et la solidarité dans les échanges personnels ou /et collectifs.
13. Chaque adhérent accepte que ses coordonnées (nom, adresse, numéro de téléphone, mail) soient données aux autres adhérents afin de permettre les échanges.
14. Chaque adhérent garde toute sa responsabilité et s'entoure de toutes les garanties pour tous les échanges (*responsabilité civile de chacun*).
15. Les coordonnées des membres du **SabLiEr** ne servent que dans le cadre du **SabLiEr**.
16. L'association se réserve le droit de retirer les annonces non conformes avec la présente charte

Droit d'accès et de rectification : vous pouvez, en vertu du Règlement européen sur la protection des données personnelles (RGPD), en vigueur depuis le 25/05/2018, avoir accès aux données vous concernant. Vous pouvez demander leur rectification et leur suppression.



Fait à
Lu et approuvé
Signature

Le